



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	27.09.2022
Titre du projet du marché	Étude et réalisation des conduites de la nouvelle STEP intercommunale de l'APEC
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	244424
N° de la publication SIMAP	1287011
Date de publication SIMAP	16.09.2022
Adjudicateur	APEC, Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, Chemin de la Dullive 11, 1196 Gland
Organisateur	Paterr sàrl, à l'attention de Monsieur Sacha Karati, Rue de la Madeleine 26, 1800 Vevey, Suisse, Téléphone: 021 555 79 50, E-mail: sachak@paterr.ch, URL www.paterr.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	07.10.2022 23h59 sur le site SIMAP
Rendu documents	27.10.2022 à 16h00 Dans un classeur en un exemplaire papier + un clé USB avec fichier PDF dans une enveloppe fermée.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie CFC: 292 - Ingénieur civil Un mandataire individuel ou une communauté de mandataires sont envisagés. Spécialistes engagées : Ingénieur civil
Description détaillée des prestations / du projet	Le présent appel d'offres concerne un marché de service pour un bureau d'ingénieurs civils en vue de l'étude et de la réalisation des conduites de la nouvelle STEP intercommunale de l'APEC. Le marché comprend les phases 31 à 53 des règlements SIA 103 pour les prestations d'ingénierie civil (canalisations). Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 103. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise. Communauté limitée à deux bureaux devant chacun remplir les conditions de participations.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimprimés	Les mandataires préimprimés autorisés à participer ne sont pas cités. Les documents établis ne sont pas remis en annexes du dossier d'appel d'offres étant donné que les annexes fournies concernent des préimprimés non autorisés à participer. Les mandataires non autorisés à participer sont cités (Paterr sàrl, Bovard & Fritsché SA, Ribl SA, Effin'Art SA, Marzer & Russ SA).
Comité d'évaluation ou Jury / collègue d'experts	FRITSCHÉ Guy : Ingénieur géomatique HES-REG B, BAMO, Bovard & Fritsché SA, Nyon MINDER Jurg : Municipal Vinzel, CODIR APEC AIULFI Dario : PHD, Ingénieur EPFL, Effin'Art SA, Lausanne KILCHHERR Pascal : Ingénieur GC ETS FUCHSMANN Thierry : Ingénieur env./ hydraulique, BAMO, Ribl SA, Lausanne Suppléant

KARATI Sacha : Architecte-urbaniste EPFL-SIA, paterr sàrl, Vevey

Conditions de participation	Conditions de participation : <ol style="list-style-type: none">1. Qualification des personnes-clés2. Respect des conditions sociales3. Pas de conflits d'intérêts
Critères d'aptitude	Voir les conditions de participation
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Capacité du concurrent à assumer le mandat 5% C2 : Degré de compréhension des prestations à exécuter 20% C3.1 : Qualifications des personnes clés exécutant le marché 10% C3.2 : Références du bureau 10% C3.3 : Temps consacré pour l'exécution du marché 15% (Méthode T4) C4 : Prix 40% (Méthode selon Tmov) Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.• Les mandataires préimposés sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont correctes• Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	-
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

